1er novembre 2005 **05.373**

Question Karim-Frédéric Marti

Un zèle qui coûte

Chaque année, un certain nombre de chasseurs adressent leur demande de permis avec quelques jours de retard au service de la faune. Jusqu'en 2004, ledit service traitait les retardataires avec bienveillance en leur adressant le permis demandé avec, il est vrai et c'est juste, un émolument de "retard" de 50 francs. En 2005, cette bienveillance a disparu d'un coup, les retardataires se voyant ainsi privés d'exercer leur passion cet automne.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire de combien de milliers de francs de recettes l'Etat a été privé en raison du zèle soudain d'un service, sachant que le prix moyen d'un permis de chasse est de l'ordre de 1000 francs?